

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 7 mai 2007

Présidence de Mme Claire Glauser, présidente

La séance est convoquée à 19h30.

M. Pierre-Yves Delcourt, chef de projet, représentant du Service de l'aménagement du territoire (SAT) présente le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et répond aux questions des conseillers.

La séance du Conseil débute à 20h15.

Y compris la Présidente, 74 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Magali Burdet, Suzanne Gabriel, Nathalie Gavin, Laurence Keller, Angèle Lara
MM. Emile Bonjour, Adalbert Martin, Jean-Christophe Piccard, Sébastien Rod, Gérald Rohrbach, Philippe Sordet

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour subit la modification suivante :

Le point 1 devient assermentation d'un nouveau conseiller, le reste de l'ordre du jour est identique, seule la numérotation change.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. **Olivier Rodieux**, premier viennent-ensuite de la liste libérale, domicilié à la route de Lavaux 32, qui remplace M. Jean-Daniel Paschoud, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2007

M. **Gaston Asper** remarque qu'à la page 6, 3^{ème} alinéa, il aurait dû dire « que le règlement n'a pas à être approuvé, il est valide dès le moment où on l'a voté ».
Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente a représenté le Conseil à l'assemblée générale de la Société d'exploitation du Rivage S.A. Les bons résultats ont permis le remboursement intégral du prêt de 200'000.- de la commune.

Le 28 avril elle a répondu à l'invitation de FC Lutry et a assisté à la revue Lutrywood.

Le 12 mars, elle a reçu une lettre de Mme Sylvia Blanc, qui s'étonnait de ne pas avoir eu de réponse à un courrier adressé le 20 octobre 2006, mais celui-ci ne lui est jamais parvenu. Il

s'agit d'une pétition contresignée par 7 personnes concernant le trafic dangereux dans le nord de Savuit. Cette pétition a été renvoyée directement à la Municipalité pour étude.

Le 30 avril, elle a reçu copie d'une lettre adressée à la Municipalité par M. Montandon concernant le bruit occasionné par la circulation sur la route Lausanne-Vevey.

Elle informe que les statuts de la RAS ont été adoptés par les 34 communes de l'association RAS Est lausannois-Oron-Lavaux.

Un courrier concernant les festivités du 100^{ème} anniversaire du FC Lutry, du 20 au 24 juin, invite les conseillers communaux et les sociétés locales, à participer le 24 juin à un tournoi de baby-foot humain. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. Eric Ceppi.

La Présidente rappelle la visite quinquennale du 16 juin et encourage les conseillers à s'inscrire.

4. DEPOT DE MOTIONS

Mme Carol Gay et **M. Philippe Pilet** déposent un postulat invitant la Municipalité à modifier le plan des restrictions saisonnières de circulation dans le bourg de Lutry en ajoutant l'article suivant :

Les détenteurs d'un macaron sont autorisés à accéder en voiture à leur domicile ou commerce pour une durée limitée à 15 minutes (le temps nécessaire pour charger ou décharger son véhicule)

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1114/2007 CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA TRANSFORMATION D'UN RESERVOIR DE LAUSANNE POUR BENEFICIER DE L'UTILISATION D'UN VOLUME D'EAU

Au pupitre, **M. Félix Paschoud**, président radical de la commission, lit son rapport dont les conclusions rejoignent celles du préavis. Les avantages techniques pour Lutry sont évidents, cette participation permettant d'assurer une pression suffisante pour tout le secteur des Escherins et le projet de Crêt-Ministre. Les charges financières globales estimées à quelques CHF 46'000.- par année correspondent à un prix attractif en regard des économies réalisées sur les charges de fonctionnement.

La discussion est ouverte.

M. André Kudelski demande si l'opération économique faite par la Ville de Lausanne est une opération blanche, profitable ou déficitaire.

M. Félix Paschoud répond que la commission n'a pas été informée sur la perte ou le profit pour Lausanne. Il s'agit d'une négociation entre les deux communes, une convention est mise sur pied et doit être signée.

M. André Kudelski veut savoir si la même décision doit être prise au Conseil communal de Lausanne.

M. Willy Blondel informe qu'un préavis municipal a été accepté par le Conseil communal de Lausanne.

M. Christophe Gessner précise que ce préavis a été accepté et qu'il s'agit d'une opération blanche pour Lausanne.

La parole n'est plus demandée, **les conclusions du préavis sont adoptées par le Conseil à l'unanimité**, à savoir :

1. d'autoriser les services industriels de Lutry à acquérir un droit pour un volume d'eau de 800 m³ par voie de participation financière à la transformation du réservoir de Verschez-les Blanc, propriété de la Commune de Lausanne.

2. d'autoriser le mode de financement et d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 800'000.- nécessaire à la transaction.

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1115/2007 CONCERNANT LE PRELEVEMENT D'UNE TAXE SUR LES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE POUR UN FONDS D'ENCOURAGEMENT COMMUNAL POUR LES ECONOMIES D'ENERGIES ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Au pupitre, **M. Bernard Hagin**, président rapporteur libéral de la commission, lit son rapport, dont les conclusions rejoignent celles du préavis.

M. Bernard Hagin donne lecture des amendements proposés par **M. Félix Paschoud** :

- le titre du règlement devrait être plus explicite, il suggère « Règlement instituant le fonds d'encouragement pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables »
- article 3- sous titre, remplacer « entrée en vigueur » par « début de la perception »
- suppression de l'article 4 du règlement
- article 6, suppression du mot « seule »
- sous « conclusions » modification du chiffre 3) de la manière suivante : « d'approuver le règlement instituant le fonds d'encouragement pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables ».

M. Bernard Hagin précise qu'en supprimant l'article 4 on est moins explicite.

M. Félix Paschoud signale que la commission trouvait que le règlement, tel que présenté, était étroit et dirigiste, il faut laisser plus d'ouverture à la Municipalité pour gérer ce fonds.

La discussion est ouverte.

M. André Kudelski demande si l'électricité consommée par une pompe à chaleur est exonérée de cette taxe supplémentaire.

M. Bernard Hagin répond qu'elle ne l'est pas.

M. Claude Weber informe, au nom du groupe socialiste et indépendants de gauche, qu'ils souscrivent entièrement à cette proposition de la Municipalité.

Il propose l'amendement suivant : modification de l'article 1 « Il est constitué un fonds destiné à **promouvoir** et soutenir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable »

Il émet deux **vœux** :

- 1) fixer la taxe à 0,3 centimes par kilowattheure au lieu de 0,2 centimes (préavis 1115/2007) Cela permettrait d'avoir un fonds de départ de Fr.120'000.-. Par la suite on pourrait descendre à 0,2 centimes.
- 2) Concernant le point 3 « domaines d'action », la liste pourrait être plus complète et exhaustive. Il demande si cette liste pourrait être connue du Conseil communal avant que les habitants de Lutry soient informés.

M. Christian van Singer, au nom du groupe des Verts, félicite la Municipalité pour cette initiative. Il a deux remarques concernant les domaines d'action :

- 1) la façon dont le règlement est rédigé laisse toute latitude à la Municipalité pour définir ces domaines d'action. Il émet le vœu de faire appel au bon sens de la Municipalité.
- 2) Quant à promouvoir des appareils A ou A+, il faudrait dire de classe A ou supérieure. Il trouve que c'est une bonne idée de remplacer le chauffage électrique par la pompe à chaleur, car elle consomme moins. Il est par contre moins logique de remplacer un système au

mazout par une pompe à chaleur, car les capacités de production des centrales nucléaires et hydrauliques sont atteintes. On va remplacer un chauffage par un autre qui émet aussi du CO2.

M. Bernard Hagin s'attendait à une question sur le nucléaire. Il souligne qu'une pompe à chaleur a un meilleur rendement qu'un chauffage électrique. Les causes du problème du CO2 en Suisse, Suède et Norvège sont les voitures et les chauffages. Le bilan général du CO2 des pompes à chaleur est positif.

M. Claude Manoli dit que le but est louable et il faut l'encourager. Il regrette qu'il passe par le biais de l'instauration d'une nouvelle taxe, au lieu d'être financé par les économies réalisées ailleurs.

Il demande quelle est la part promotion et incitation et quelle est la part subventionnement et financement.

Il émet le **vœu** de se tourner vers les nouvelles technologies pour l'éclairage public. Avec la nouvelle génération des diodes blanches on peut faire une économie de 300%.

M. Bernard Hagin pense que le Conseil communal doit autoriser la Municipalité à prélever cette taxe, et lui laisser le soin d'utiliser ce fonds.

Mme Juliette Nappi a une question concernant le soutien des projets privés sur le territoire communal, elle souhaiterait savoir si on a une idée de ces projets et qui y aura droit.

M. Willy Blondel répond que la Municipalité va inciter les citoyens à économiser l'énergie. Les Fr. 80'000.- seront employés en fonction d'une réflexion qui va se faire dans le cadre des SI, et toutes les actions seront contrôlées par les Commissions des finances et de gestion.

M. Claude Manoli n'est pas d'accord avec M. Christian van Singer. Il considère qu'on devrait tendre vers l'élimination de tous les chauffages de sources fossiles car la manière de traiter les rejets est plus efficace dans une centrale.

La discussion est close.

On procède à la votation des amendements de M. Félix Paschoud

-Modification du titre du règlement : « Règlement instituant le fonds d'encouragement pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables »

Il est accepté à une évidente majorité.

- article 3- sous titre, remplacer « entrée en vigueur » par « début de la perception »

Accepté à une grande majorité

- suppression de l'article 4 du règlement

Refusé à une évidente majorité

- article 6, suppression du mot « seule »

Accepté à une large majorité

- sous « conclusions » modification du chiffre 3) de la manière suivante : d'approuver le règlement instituant le fonds d'encouragement pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

Accepté à une évidente majorité.

Amendement de M. Claude Weber

Modification de l'article 1 « Il est constitué un fonds destiné à **promouvoir** et soutenir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement durable »

Accepté à une grande majorité

Les conclusions du préavis sont adoptées telles qu'amendées par le Conseil à une évidente majorité (5 avis contraires et 7 abstentions), à savoir :

- 1) d'accepter la création d'un fonds pour l'encouragement sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- 2) d'approuver le mode de financement de ce fonds.
- 3) d'approuver le règlement instituant le fonds d'encouragement pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA PETITION DEMANDANT QUE LE BAS DE LA ROUTE DE LA CONVERSION SOIT REAMENAGE EN ROUTE URBAINE OU LE TRAFIC DE TRANSIT COHABITE HARMONIEUSEMENT AVEC LE TRAFIC LOCAL

Au pupitre, **M. Roland Dumas**, président rapporteur radical de la commission, lit son rapport. Il ressort des débats :

1. Qu'il est nécessaire d'étudier le réaménagement du bas de la route de la Conversion dans son ensemble et non pas simplement au niveau de la circulation.
2. Qu'il est important de regarder ce qui se fait au niveau de la région.

C'est à l'unanimité que la commission propose de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer à la Municipalité pour examen et rapport.

La discussion est ouverte.

M. Gaston Asper souhaite savoir si le plan directeur communal a été envoyé aux nouveaux conseillers, demande faite par un conseiller lors d'une précédente séance.

La Municipalité prend note.

La discussion n'étant plus utilisée, elle est close.

La pétition est soumise au vote du Conseil. **La prise en considération est adoptée à l'unanimité et la pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 502/2007 *Transformation et rénovation du bâtiment sis à la route de Lavaux 216 à Lutry pour la création d'un nouveau poste de police, d'un atelier de menuiserie pour la voirie et la rénovation de trois appartements*

N° 503/2007 *Nouveau règlement du SDIS intercommunal Lutry-Paudex tarif frais d'intervention*

N° 504/2007 *Programme de réfection de la route de Lavaux (RC 780), de la route de Taillepied et du chemin de Burquenet*

Réponse au vœu de M. Roland Dumas concernant la récupération des journaux gratuits

M. Roland Dumas remercie la Municipalité d'avoir répondu si rapidement, il prend acte de sa réponse et se réjouit des résultats de la démarche.

M. Willy Blondel communique les objets soumis à la séance du 25 juin :

Comptes et gestion de la Municipalité pour l'exercice 2006

- Rapport de gestion de la Municipalité

- Rapport et vœux de la Commission de gestion
- Comptes de l'exercice 2006

9. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS DEPOSEES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Carol Gay développe le postulat déposé en collaboration avec **M. Philippe Pilet**.

Les restrictions saisonnières de circulation, sont devenues trop contraignantes pour les résidents du bourg. Ils demandent l'instauration d'un macaron dont le principe serait le suivant:

- Le détenteur de macaron a le droit d'accéder à son domicile pour une durée limitée.
- Il indique sur son disque de stationnement l'heure à laquelle il est arrivé.
- Il ne doit pas dépasser la durée autorisée sur le macaron.

La discussion est ouverte.

Mme Christiane Jost demande qui seront les détenteurs de macaron.

Mme Carol Gay répond : les gens qui habitent le bourg et ceux qui ont un commerce.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède au vote.

La prise en compte du postulat est acceptée avec une abstention. Il est renvoyé à la Municipalité.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Mme Lilly Bornand demande si l'augmentation de la consommation d'eau de 350 à 500 litres est une moyenne communale ou cantonale.

Elle émet le **vœu** suivant : que la Municipalité encourage la population à économiser de l'eau.

M. Willy Blondel répond qu'il y a augmentation de la consommation d'eau par habitant. La Municipalité peut inciter les citoyens à faire des économies via l'Echomunal.

M. Bernard Hagin précise que les 350 litres correspondent à la consommation et les 500 litres sont la réserve, incluant la réserve incendie.

M. Gaston Asper rajoute que ces 500 litres, sont ceux que l'on doit avoir en réserve, mais que l'on n'est pas obligé de tout utiliser.

M. Christophe Gessner cite une statistique qui figure dans les comptes, en 1986 on vend 109,6 m³ par habitant et en 2006 on vend 100,29 m³.

M. Claude Weber formule un **vœu** : réétudier le passage à 50 km/h sur la RC 780.

Il demande à la Municipalité si on pourrait fixer la taxe à 0,3 centimes par kilowattheure au lieu de 0,2 centimes.

M. Willy Blondel estime qu'il est mieux de commencer par 0,2 centimes et, si on s'aperçoit que le montant est insuffisant, d'augmenter par la suite.

Mme Nicole Dentan demande, suite au changement de circulation au Voisinand, s'il est possible de mettre au carrefour des Moulins un panneau indiquant Savuit-La Croix car sinon les automobilistes vont tourner au carrefour de Margotabac et remonter la route de Savuit, ce qui n'était pas prévu. La route de Crochet devait être en double sens et la route de Savuit utilisée pour la descente.

M. Lucien Chamorel précise qu'il n'y a pas une décision formelle quant au sens à la route de Savuit, c'est une proposition.

Mme Nicole Dentan dit qu'il serait plus facile de mettre un panneau au giratoire des Moulins.

M. Charles Chappuis formule un **vœu** : tenir compte de la sécurité des piétons dans le débouché du chemin de la Plantaz sur la route de Savuit.

La Présidente signale qu'il y a déjà une demande de M. Michel Reigner qui devrait être traitée par la Municipalité.

M. André Kudelski fait un **vœu** : avoir accès au début du Voisinand pour que l'épicier ne soit pas trop défavorisé par rapport au nouveau centre COOP.

L'ordre du jour étant épuisé, **la Présidente** lève la séance à 21h52.

La prochaine séance est fixée au 25 juin 2007 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

C. Glauser

P. Brentini